

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 26 avril 2011 modifiant la décision n° 071879 du 12 octobre 2007 portant délégation de signature du directeur général de l'aviation civile en matière de titres exécutoires

NOR : DEVA1112005S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu le décret du 6 mai 2005 modifié autorisant le directeur général de l'aviation civile à déléguer sa signature ;

Vu le décret du 5 octobre 2007 portant nomination du directeur général de l'aviation civile ;

Vu la décision du 12 octobre 2007 portant délégation de signature du directeur général de l'aviation civile en matière de titres exécutoires,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 3 de la décision du 12 octobre 2007 susvisée est ainsi rédigé :

« *Article 3.* – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Massé (Francis) et de Mme Desjardins (Michelle), délégation est donnée à M. Bassot (Philippe), administrateur civil hors classe, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les titres exécutoires d'un montant inférieur à un million d'euros et relatifs à la taxe de l'aviation civile et à sa majoration.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bassot (Philippe), la délégation prévue à l'alinéa précédent est exercée par M. Cussonnier (Jean-Claude), inspecteur principal des impôts. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 26 avril 2011.

Le directeur général de l'aviation civile,
P. GANDIL